



JUGE EN ATHLÉTISME

OBJECTIFS DE LA MISSION

Permettre aux athlètes de participer aux compétitions. Selon le nombre d'athlètes inscrits à la compétition le club doit fournir des juges (entre 1 à 5) pour former le jury.

DESCRIPTIF DE LA MISSION

Assurer le bon déroulement de la compétition
Faire respecter les règlements

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Au sein du club

- effectuer un turn-over afin de ne pas être sollicité tous les week-ends
- former les jeunes juges ou les juges débutants par les plus anciens et les plus aguerris
- expliquer aux personnes désirant intégrer la filière juge en quoi cela consiste d'être juge course – juge saut – juge lancer – starter – chronométreur manuel – lecteur photo finish....

En compétitions

- encadrer les juges du club en formation lors de leur premières compétitions (surtout en dehors de Calais)
- collaborer avec les autres membres du jury dans lequel on est affecté
- aider les juges en formation qui sont affectés dans notre jury

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Connaître les règlements de la discipline choisie (soit course – soit saut – soit lancer –.....) et les appliquer

Avoir comme idée maitresse l'équité entre les athlètes

Faire respecter les règlements sans se laisser distraire et en toute impartialité

Avoir du bon sens

Etre vigilant et avoir des réactions rapides

Rester calme en toute circonstance

FRÉQUENCE D'INTERVENTION, JOURS(S), VOLUME HORAIRE

Selon sa disponibilité. Généralement 4 à 5 fois lors de la saison hivernale (décembre à mars) et 4 à 5 fois également lors de la saison estivale (avril à juin et septembre + octobre). **Plus le club à de juges formés moins ils seront sollicités**

Intervention le samedi ou le dimanche Durée : ½ journée ou la journée complète (pour les compétitions régionales).

NOM ET COORDONNÉES DU RÉFÉRENT BÉNÉVOLE

Le responsable des officiels JEAN-PIERRE DEGROOTE : 06 32 76 10 47 jean-pierre.degroote@orange.fr